

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/01/2020
Réuni le : 06/02/2020
Sous la présidence de : Vincent Lepoint
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES SEP , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 3

Libellé de la délibération :

LONDRES SEP 2020

1-Adoptela modification de l'acte n°2/16 2019 (du 28/11/2019) et 2020 n°1/4 2019 2020 (du 14/10/2019) à savoir:

Destination: Région Londres 2020

Durée du séjour: du 29 mars 2020 au 02 avril 2020 au lieu du 30 mars 2020 au 03 avril 2020

Thème: Ouverture des élèves sur le monde extérieur et mise en place d'un jumelage

Classes: Section professionnelle TCOM & TARCUC .

Montant de la participation: 395,00 € au lieu de 380,80 € et 365,00 € initialement

Effectif élèves: 29 au lieu de 30

Effectif encadrement: 3 au lieu de 2 initialement

2- Autorise la signature de la convention de partenariat entre les Lycées Louis Feuillade (LUNEL) et Léonard de Vinci (MONTPELLIER)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lepoint

Prénom : Vincent

Signé le: 07/02/2020 16:49:27

BIEN_20192020_29_0340030Y_200210173908

0340094T

ACADEMIE DE MONTPELLIER

RECTORAT ACADEMIE DE MONTPELLIER

31 RUE DE L'UNIVERSITE

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires LONDRES SEP 2020

1-

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE-0340030Y

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 29

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : ERREUR ANNEXE FINANCIÈRE A : pour information, une annexe financière spécifique est à votre disposition concernant les modifications d'un vote initial (annexe B dans la rubrique voyages sur Accolad : <https://acolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/gestion-administrative-budgetaire-et-comptable/actes-et-gestion-administrative/voyages-scolaires-et-dons>).

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Escano

Prénom : Nathalie

Signé le: 10/02/2020 17:39:08

VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS
ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Informations

Références Réglementaires
Rappel sortie facultative
Acte à saisir dans Dém'Act
* = saisie obligatoire
Le signe \ signale qu'un commentaire est disponible pour la cellule
Transmettre dans Dém'Act ce document en version .pdf ; la signature de l'acte vaut signature de ce document.

ETABLISSEMENT : *

Objet du voyage : *

Dates : *

Destination : *

Classes :

Nombre d'élèves : *

Professeur responsable :

Nombre d'accompagnateurs : *

Nom du voyageur :

1 BUDGET PREVISIONNEL *

DEPENSES	Détails	Montants	RECETTES	Montants
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE		12 096,00	PARTICIPATION DES FAMILLES	
Assurance annulation		544,00	Nombre élèves	29
TRANSPORT			Montant par élèves *	395,00 €
HEBERGEMENT				11 455,00
Entrées, visites de musées, etc.			SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)	
activités pédagogiques élèves uniquement			- EPLE sur crédits globalisés d'état	
Frais divers			- Collectivités territoriales par subvention	
TOTAL DES DEPENSES		12 640,00 €	Autres, préciser :	
			DONS	
			FSE, AS, MDL, Assoc.socio-éduc.	{ élèves
				{ accompagnateurs
			Autres dons, préciser :	{ élèves
				{ accompagnateurs
			AUTRES RESSOURCES	EPLÉ (PfdR, ...)
			Autres, préciser :	1 185,00
			TOTAL DES RECETTES	12 640,00 €
				0,00 €

Ce Budget est équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève) :

* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles :

ces deux montants doivent être identiques à l'arrondi près

3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants)

→ → → (A)

Préciser le coût par élève si ≠ de (A) : Coût par accomp. si ≠ de (A) :

Accompagnateurs : coût minimum à prendre en charge par l'EPLÉ :

4 Régie d'avance (oui / non) :

Si oui, montant de la régie :

Nom du régisseur :

5 Charte des voyages :

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) :

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) :

Observations de l'EPLÉ

Voyage en partenariat avec le lycée Léonard de Vinci de Montpellier

LONDRES

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

① changement des dates
② changement de la participation
des familles

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2019
Réuni le : 28/11/2019
Sous la présidence de : Vincent Lepoint
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES SEP 20, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 4

Libellé de la délibération :

LONDRES SEP 2020

Modification de l'acte n°1/4 2019 2020 à savoir:

Destination: Région Londres 2020

Durée du séjour: du 30 mars 2020 au 03 avril 2020

Thème: Ouverture des élèves sur le monde extérieur et mise en place d'un jumelage

Classes: Section professionnelle TCOM & TARCUC

Montant de la participation: 380,80 € au lieu de 365,00 € initialement (+15,80 € assurance annulation)

Effectif élèves: 30 au lieu de 25 initialement

Effectif encadrement: 3 au lieu de 2 initialement

Projet qui fera l'objet d'une convention de partenariat entre les Lycées Louis Feuillade (LUNEL) et Léonard de Vinci (MONTPELLIER)

→ 29 mars au 2 avril
395€
(+14,20€)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Lepoint

Prénom : Vincent

Signé le: 02/12/2019 08:41:31

Dem Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Projet pédagogique

<p>Intitulé du projet : A TRIP TO LONDON (Projet culturel/ ouverture à l'international)</p>	<p>Projet initial <input checked="" type="checkbox"/> Reconduction <input type="checkbox"/></p>	<p>Classes ou groupes d'élèves concernés : ICOMTARCU 25 élèves et deux (02) accompagnateurs du lycée Louis Feuillade (Projet Inter-établissements) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycée Louis Feuillade, représenté par Mme Bastide Souad - Lycée Léonard de Vinci, représenté par Mme El Himam Zohra (porteur du projet) 25 élèves - Lycée Mondés France, représenté par M. Sebbar Nourredine (10 élèves)
<p>Personne référente : BASTIDE Souad Coordonnées téléphoniques : 06 48 34 91 47</p>	<p>Objectifs ciblés du contrat d'établissement : Cochez le ou les objectifs d'établissement ciblés par votre projet.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Un lycée qui émancipe : élève aujourd'hui, citoyen demain</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Un lycée d'ambition, ouvert à la ville, au réseau d'éducation, à la région, au monde</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Faire réussir tous les élèves quels que soit leur parcours et leur histoire. Lutter contre les déterminismes sociaux et éducatifs</p>	<p>Objectifs spécifiques de l'action Plus-values recherchées pour les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des élèves au monde extérieur. - Visites culturelles (musée, sites historiques...). - Visites pédagogiques: établissements scolaires - Visites professionnelles: entreprises, grands magasins (Harrods, Marks et Spencer...), Chambre de commerce et de l'industrie. - Mise en place d'un jumelage avec un lycée à Londres - Projet Erasmus (Mobilité pour les élèves)
<p>Diagnostic de situation Indiquez les 3 ou 4 éléments forts d'analyse qui vous ont conduit à élaborer ce projet. Si reconduction de projet, reprise des résultats de l'évaluation du projet précédent</p> <p>L'objectif du projet est la mise en place d'un jumelage avec un établissement scolaire en Irlande. Développement d'un partenariat avec des entreprises locales.</p>	<p>Indicateurs d'évaluation Indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, en termes de progrès constatés pour les élèves et/ou pour l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de communiquer et de s'intégrer dans une famille anglophone - Etre capable de se repérer dans un autre environnement et s'en approprier les codes culturels - Etre capable de se repérer, comprendre, échanger, partager, et restituer.... 	<p>Stratégies mises en œuvre Décrire de manière synthétique l'organisation, le calendrier, les partenariats mobilisés... Un document annexe peut être joint.</p> <p>Le voyage se déroulera du 30 mars au 3 avril 2020.</p> <p>Création d'un blog visible sur le site du lycée</p> <p>Mise en place d'un carnet de voyage au CDI (photos, commentaires)</p>

Documents à joindre

Document obligatoire :
- Budget prévisionnel
Document complémentaire selon le cas :
- Si reconduction de projet : évaluation du projet précédent.

Projet validé
 Projet à préciser ou reformuler
 Motif :

 L'unel, le/...../.....
 Le Provisieur

BUDGET PREVISIONNEL	DEPENSES	RECETTES
TOTAL		

En ce qui concerne le budget prévisionnel pour ce projet je vous joins le devis transmis par Mme ELLIS BESSON (ELO:EUROPE LANGUES) ce jour 10 octobre 2019 à Mme ELHMAM professeure au lycée Léonard de Vinci et porteuse du projet.
Monsieur Goumarre Simon gestionnaire du lycée Léonard de Vinci est chargé de prendre contact avec vous pour la convention entre les établissements impliqués dans ce voyage.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LE LYCEE LEONARD DE VINCI DE MONTPELLIER

ET LE LYCEE LOUIS FEUILLADE DE LUNEL

Entre les soussignés

Le Lycée Polyvalent Régional Louis Feuillade établissement public local d'enseignement (code établissement 0340030Y)

Adresse : 49, rue Romain Rolland – 34400 LUNEL

N°SIRET : 193 400 306 000 18 code APE 85317

Contact administratif : Mme GOUILLART Yvelise – 04 67 83 51 02 – achats.lf@ac-montpellier.fr;

Contact pédagogique : Mme BASTIDE Souad - Souad.Bastide@ac-montpellier.fr;

Représenté par Monsieur Vincent LEPOINT, en sa qualité de chef d'établissement, dûment habilité.

Ci-après désigné « Lycée Louis Feuillade »

d'une part,

et

Le lycée des métiers LEONARD DE VINCI, établissement public local d'enseignement (code établissement 0341385W)

Adresse : 1 rue du professeur BLAYAC 34164 Montpellier,

N°SIRET : 193 400 306 000 18 code APE 85317

Contact administratif : Me Gore Alexandra – gest.0341385w@ac-montpellier.fr;

Contact pédagogique : Mme Caroline BOUSSAC – seceleves.0341385w@ac-montpellier.fr;

Représenté par **Monsieur** Thierry BONAFE en sa qualité de chef d'établissement, dûment habilité,

Ci-après désigné « Lycée Léonard de Vinci »

d'autre part,

Exposé des motifs.

La présente convention est conclue dans le cadre d'un projet de voyage linguistique. Elle s'inscrit dans un processus de collaboration entre les deux parties, afin de diminuer les frais liés à ce voyage.

Vu le projet de voyage scolaire à Londres co-organisé par les enseignants de langue des deux lycées

Vu les délibérations du conseil d'administration du Lycée Léonard de Vinci en date du 1^{er} juillet 2019, du 21 novembre 2019, et celle du 5 février 2020 sur l'organisation et le financement du voyage à Londres

Vu les délibérations du conseil d'administration du lycée Louis Feuillade en date du 28 novembre 2019 (acte n°2/16 2019-2020)

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les relations administratives et financières entre les deux lycées quant à la réalisation du projet commun : voyage à Londres du 29 mars au 2 avril 2020

ARTICLE 2 : Les actions administratives conduites dans le cadre de cette convention

Le Lycée Léonard de Vinci prend en charge l'organisation administrative et financière du Voyage en étroite relation avec le Lycée Louis Feuillade. A ce titre il négocie les tarifs pour le compte des deux établissements, auprès des différentes sociétés de voyage. Il informe le Lycée Louis Feuillade des propositions faites. Le choix du voyageur est décidé en commun.

Le lycée Léonard de Vinci est l'interlocuteur unique auprès du voyageur. A ce titre il signe le contrat et engage de fait les deux établissements. Le lycée LOUIS FEUILLADE est destinataire en copie du contrat signé.

Les élèves de chaque lycée restent sous la responsabilité des accompagnateurs de leur lycée respectif.

ARTICLE 3 : Organisation financière.

Principe : Chaque Lycée prend en charge, au prorata du nombre de participants le montant de la facture finale. Du fait des risques encourus, une assurance annulation est prise auprès du voyageur ce qui représente la somme de 952,56 €

22 élèves du Lycée Léonard de Vinci sont inscrits à ce voyage. Deux accompagnateurs sont prévus pour encadrer ces élèves.

29 élèves du Lycée Louis Feuillade sont inscrits à ce voyage. Trois accompagnateurs sont prévus pour encadrer ces élèves

Le Lycée Louis Feuillade reversera au Lycée Léonard de Vinci, sur facturation du Lycée Léonard de Vinci, à chaque appel à versement du voyageur, la quote-part lui revenant. Il est prévu de verser au voyageur deux versements selon l'article 3 du contrat : le premier versement correspondant à 30% dès la signature du contrat et le solde à la réalisation du voyage soit 30 jours à la date de la facture du voyageur.

Chaque Lycée est responsable du recouvrement auprès des familles participantes des sommes dues lors de leur inscription au voyage. Chaque lycée s'engage à prendre en charge les sommes qui lui sont imputées à savoir :

- 9 072,00 € pour 24 participants du lycée Léonard de Vinci, soit 378 € par personnes + 408,24 € d'assurance annulation
- 12 096,00 € pour 32 participants du Lycée Louis Feuillade, soit 378 € par personnes , +544,32 d'assurance annulation.

ARTICLE 4 : Comptable assignataire

L'agent comptable du Lycée Jules Guesde, agent comptable du Lycée Léonard de Vinci, est le comptable assignataire pour l'exécution de cette convention.

ARTICLE 5 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue du 1^{er} février 2020 au 31 mai 2020.

ARTICLE 6 : Résiliation - Révision

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.

Fait à _____, le _____

Monsieur Thierry BONAFE Proviseur du Lycée Léonard de Vinci	Monsieur Vincent LEPOINT Proviseur du Lycée Louis Feuillade
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>
<i>Cachet de l'établissement</i>	<i>Cachet de l'établissement</i>